

Publié sur le site internet le 3 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-deux le **22 octobre**, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR.

Nombre de membre en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : 29 septembre 2022	
Présents	Mme CHARRASSON, Mme GARCIA, Mme GOGNIAT, Mme GUICHARD, Mme VIOSSAT, M. BAR, M. EYMARD, M. GERVASON
Procuration	
Absent(s) excusé(s)	
Président	M. Fabrice BAR
Secrétaire	Mme Barbara GUICHARD

Objet 2022-10-01 : Modalités de publicité des actes du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes du CCAS par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est précisé que la voie électronique a été retenue pour les actes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- d'appliquer les principes des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021), dès le 1er juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 3 novembre 2022.

Le Président,
F. BAR

